

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
SOCIETE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
(SONADER)

AOI No: N° : 01/ CPMP-SONADER/MASA/2025

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des marchés de la SONADER paru sur le site de l'ARMP, le 14 janvier 2025.
2. Cet Avis d'appel d'offres est relatif au Dossier d'Appel d'Offres International N° **01/CPMP-SONADER/MASA/2025**
3. **La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADR)** a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer son programme de l'année 2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de ce Marché. Les travaux seront exécutés au Trarza, à 30 km à l'EST de la ville de Rosso dans un délai ne dépassant pas (08) mois pour chaque lot.

La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADR) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour exécuter les **Travaux d'aménagement du marigot de Sokam sur un linéaire de 34km répartis en trois lots distincts.**

Lot 1 : Travaux d'aménagement du marigot de Sokam sur un linéaire de 12 km (PK0 à PK12) comprenant :

- a. La réalisation du faucardage, recalibrage et rehaussement des berges du marigot Sokam sur 12km ;

Lot 2 : Travaux d'aménagement du marigot de Sokam sur un linéaire de 12 km (PK12 à PK24) comprenant :

- b. La réalisation du faucardage, recalibrage et rehaussement des berges du marigot Sokam sur 12 km ;
- c. La démolition du pont-vanné de Sokam Lemradine ;
- d. La construction d'un nouvel ouvrage de contrôle en lieu et place du pont-de Lemradine (PK20) avec L : 30 m, H= 5 m et l= 6 m équipé de vannes et batardeaux ;
- e. La réalisation d'un ouvrage de franchissement au PK12

Lot 3 : Travaux d'aménagement du marigot de Sokam sur un linéaire de 10 km (PK24 à PK34) comprenant :

- f. La réalisation du faucardage, recalibrage et rehaussement des berges du marigot Sokam sur 10 km ;
- g. La construction d'un ouvrage de franchissement au niveau du PK 29

NB : Un soumissionnaire peut être attributaire des trois lots s'il justifie qu'il a les références et les capacités technique et financière pour exécuter les travaux de manière simultanée.

4. Le présent appel d'offres est un Appel d'offres international ouvert.
5. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres International.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 :E-mail: sonader@sonader.mr, site web : www.sonader.mr A l'attention de : *Hamada Didi SID'AHMED, Directeur Général* et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 :E-mail: sonader@sonader.mr, site web : www.sonader.mr A l'attention de : *Hamada Didi SID'AHMED, Directeur Général* du **Lundi au Jeudi à partir de 9H00 à 16H00 GMT**

6. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise principale, au cours des cinq (5) dernières années, **au moins deux (02) marchés similaires d'un montant minimal de 200 000 000 MRU pour chaque lot, attesté par un Maître d'Ouvrage public ou parapublic (pour des travaux de terrassements), qui a été exécuté et achevé de manière satisfaisante, et qui est similaire aux travaux en question.** La similitude portera sur la taille physique, la complexité, les méthodes/technologies ou autres caractéristiques telles que décrites dans la Section V, Spécifications des Travaux du DAO.
 - Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen annuel au cours des 03 dernières années, supérieur ou égal à : **Lot1: 200 000 000 MRU / Lot2: 250 000 000 MRU / Lot3: 220 000 000 MRU.**
 - Disposer du matériel minimum et du personnel clé décrit au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres ; Disposer d'une attestation de financement bancaire d'un montant de : **Lot1 : 70 000 000 MRU / Lot2: 90 000 000 MRU / Lot3: 80 000 000 MRU** délivrée par une banque et destinée au besoin en fonds de roulement pour l'exécution du marché.
 - Etre classé en catégorie 3 (périmètres irrigués/axes hydrauliques) pour les entreprises nationales.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres International complet à l'adresse mentionnée ci-après : Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 :E-mail: sonader@sonader.mr à compter du **04.03.2025** contre un paiement non remboursable de 5 000 MRU ouguiyas au trésor public. Seul la copie cachetée et paraphée fait foi. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais en utilisant le mode d'acheminement qu'ils auraient choisis.
8. Les offres devront être rédigées en langue « française » et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le **21 Avril 2025 à 12 heures TU**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse : _ Société Nationale pour le Développement Rural (la SONADER) sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 à **21 Avril 2025 à 12 heures TU**
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de : **Lot 1 : 2 500 000 MRU / Lot 2 : 3 000 000 MRU / Lot 3 : 2 800 000 MRU** ou un montant équivalent dans une monnaie librement convertible.
10. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.
11. Les offres seront placées dans une enveloppe fermée, qui ne devra comporter que la mention : « A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés de la SONADER, sise à **Route Nationale1 Nouakchott, Arafat, LOT Z I 7BIS, B.P. 321**, Tél: 00 (222) 525 21 61 » Plis à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement.
12. Les offres doivent être transmises, sous peine de forclusion, au plus tard le **21 Avril 2025 à 12 heures TU** en quatre (4) exemplaires dont un (1) original marqué comme tel et trois (3) copies ;
13. Les concurrents devront indiquer eux-mêmes dans leur soumission, le délai dans lequel ils s'engagent à exécuter les travaux. Ce délai ne doit pas dépasser **(08) huit mois**. Toute offre proposant un délai supérieur sera rejetée.

Fait à Nouakchott, le 03 mars 2025

Le Directeur Général de la SONADER
HAMADA DIDI-SID'AHMED

